



Démission d'un cdd pour un cdi.

Par **ManUsp1**, le **03/08/2011** à **22:29**

Bonjour j'étais en cdd et on ma propose une place en cdi. J'ai donc averti mon employeur verbalement et comme j'avais des heures supplémentaire il m'a mis en récupération pendant 5 jours. Quelles sont les risques???? Ses 5 jours peuvent ils être pris comme un préavis??? Sachant que dans mon contrat de travail il n'est rien stipulé.

Par **P.M.**, le **04/08/2011** à **10:10**

Bonjour,
En tout cas ce n'est pas oralement que l'on rompt un CDD mais par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge et vous auriez dû exiger que l'employeur vous écrive de vous faire récupérer les heures supplémentaires...

Par **ManUsp1**, le **04/08/2011** à **10:15**

Merci de votre réponse. Et alors quels sont les risques???

Par **P.M.**, le **04/08/2011** à **10:51**

Que la rupture ne soit pas prise en compte, déjà...